



DOSSIER DE PRESSE

17 juin 2021

Plan nature de la Métropole :

Pour que chaque habitant
du territoire dispose d'un espace
de nature à proximité de chez lui.



SOMMAIRE

La richesse de la nature métropolitainep. 4

Création de forêts urbaines
et renforcement du plan Canopée.....p. 6

Six axes pour changer d'échelle.....p. 12



Des espaces de nature pour chaque habitant de la Métropole.

© Nait Barak Hind

LA RICHESSE DE LA NATURE MÉTROPOLITAINE

La nature recouvre l'ensemble des espèces animales et végétales sauvages, leurs interrelations au sein des écosystèmes naturels ou semi-naturels ainsi que les paysages et milieux comme les cours d'eau, les plans d'eau, les zones humides, les boisements et les espaces agricoles. La nature peut également être présente de façon plus diffuse dans les espaces urbains.

Protéger la nature constitue une condition nécessaire pour une transition écologique réussie. L'ensemble des compétences de la collectivité lui permettent d'agir – ici et maintenant – afin de répondre à trois défis :

→ l'effondrement de la biodiversité. 21 % des fleurs indigènes identifiées en 1995, n'ont pas été retrouvées lors des inventaires menés par la Communauté urbaine de Lyon entre 2010 et 2013. Une récente étude

scientifique a montré que ce sont près de 75% des insectes volants qui ont disparu d'Europe en 27 ans

→ la demande citoyenne croissante de nature en proximité. Aujourd'hui, le territoire est marqué par une grande inégalité d'accès aux espaces de nature. Ainsi, la surface moyenne de végétation disponible par habitant oscille entre moins de 20 m² dans les centres urbains à plus de 1 500 m² dans les secteurs des Monts d'Or et du Rhône aval

→ les effets délétères liés au réchauffement climatique, notamment les îlots de chaleur urbains. Du fait des surfaces

minérales, les centres urbains peuvent présenter des températures de 3°C supérieures à leur périphérie.

Pour répondre à ces défis, la nouvelle majorité a voté en janvier 2021, dans le cadre du plan pluriannuel des investissements, un budget de 44 M€ en faveur des actions du plan nature. Le budget a été doublé par rapport au précédent mandat.

Les objectifs pour sauver la nature

→ Développer la canopée grâce à la plantation de forêts urbaines, d'arbres d'alignement et la végétalisation des espaces publics

→ Mettre en place un plan d'actions en faveur des pollinisateurs

→ Végétaliser les copropriétés publiques et privées ainsi que les collèges

→ Restaurer les continuités écologiques

→ Protéger les espaces naturels, tout en organisant l'accueil du public





Plantation d'une forêt urbaine à Saint-Priest.

© Eric Soudan

CRÉATION DE FORÊTS URBAINES ET RENFORCEMENT DU PLAN CANOPÉE

La création de forêts urbaines, notamment dans les zones du territoire particulièrement pauvres en espaces verts de grande taille, est l'une des premières actions mises en œuvre du plan nature.

La première forêt urbaine de la Métropole a été inaugurée à Saint-Priest en février dernier :

sur deux hectares, entre le parc technologique de la porte des Alpes et l'aéroport de Bron, 2 000 arbres, 600 arbustes et une prairie fleurie ont été plantés.

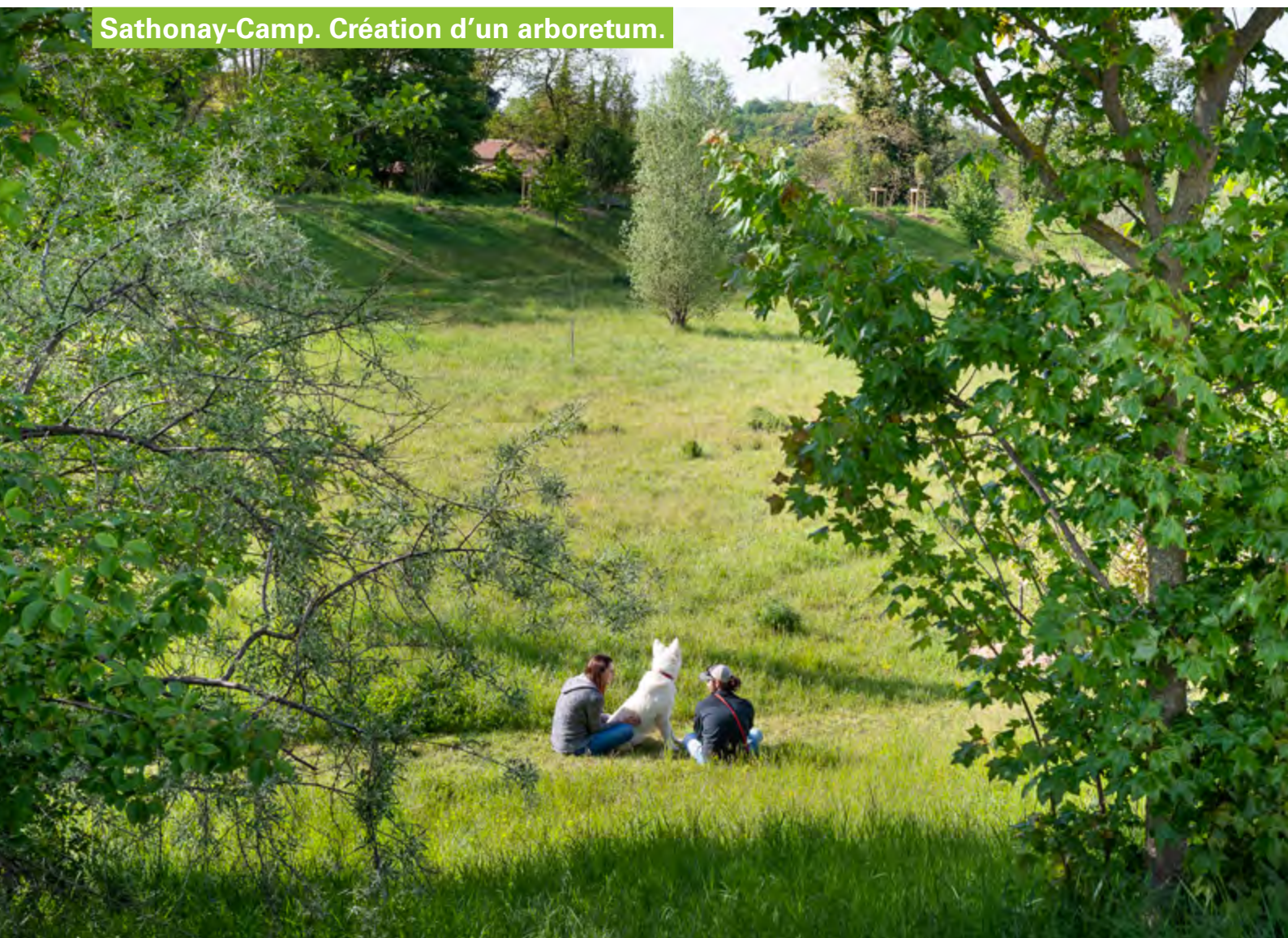
À Sathonay-Camp, un arboretum a vu le jour en mars dernier :

107 arbres plantés à l'extrémité de la ZAC Castellane, dans un bassin d'infiltration enherbé.

Le plan Canopée sera renforcé :

Sur le domaine métropolitain, les plantations ne se concentreront plus uniquement sur les arbres d'alignement, mais intégreront les différentes strates végétales : arbres, arbustes de grande et moyenne taille et plantations herbacées. Ceci permettra d'accroître l'apport de fraîcheur, de créer des refuges de biodiversité et d'améliorer la qualité paysagère des rues et des espaces publics.

Sathonay-Camp. Création d'un arboretum.



Agir en faveur des pollinisateurs sauvages

L'urbanisation et l'agriculture intensive ont conduit à la disparition de près de 75% des insectes en Europe occidentale, en moins de 30 ans. La Métropole de Lyon n'échappe malheureusement pas à ce phénomène. Or, **près de 80% des plantes sauvages et 84% des plantes cultivées du territoire dépendent de la pollinisation par les insectes.**

La Métropole de Lyon est en train de mettre en place un maillage de prairies fleuries, permettant de protéger les insectes pollinisateurs, et par voie de conséquences la flore et la faune sauvages. Pour ce faire, la collectivité sème des prairies fleuries, pérennes ou temporaires, sur son foncier : délaissés de voirie et friches urbaines et industrielles. Ces actions,



couplées au soutien financier en faveur de la végétalisation des toitures, permettra en milieu urbain dense, de constituer un maillage d'îlots de fleurs qui pourraient à terme jouer le rôle de corridors écologiques pour les pollinisateurs.

12 parcelles métropolitaines ont été plantées à l'automne 2020.





La trame verte et bleue du territoire métropolitain.

Végétalisation et trame verte et bleue

La discontinuité des corridors écologiques est une des causes de l'effondrement de la biodiversité.

La trame bleue, comme son équivalent terrestre la trame verte, vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter et se reproduire.

Dans la Métropole, les trames bleues concernent le Rhône, la Saône, les ouvrages hydrauliques associés (canaux de Jonage et de Miribel) ainsi que 97 ruisseaux, soit 240 km de linéaire, principalement situés dans l'ouest et le nord-est de la Métropole.

La Métropole de Lyon conduira des actions de maintien et de restauration des continuités écologiques, en végétalisant, désimperméabilisant, renaturant et sanctuarisant les espaces naturels (mares, zones humides, forêts, prairies, rivières...).

Par ailleurs, la Métropole prévoit de mettre en place des actions en faveur de la végétalisation des copropriétés en octroyant des aides financières à celles désireuses de végétaliser leurs espaces communs. De même, une attention particulière sera portée à la végétalisation des collèges. Enfin, la création d'espaces végétalisés sera envisagée dans tous les projets d'aménagement urbain.



Sentier nature Sacuny à Saint-Genis-Laval.

© Laurence Danière

Préservation des espaces naturels et développement des activités nature

11 projets nature, portés par la Métropole et gérés par les communes, ont cours aujourd'hui dans les espaces naturels sensibles du territoire. Afin de valoriser ces espaces naturels, la Métropole développe des sentiers et des itinéraires de randonnée. Ces aménagements permettent de répondre aux attentes croissantes des citoyens en matière d'activités de pleine nature accessibles à tous.

L'un des objectifs du plan nature est de protéger les espaces naturels tout en rendant une partie de ces espaces accessibles au grand public.

Lutte contre les effets du réchauffement climatique et restauration de la biodiversité

Grâce au plan nature, la Métropole de Lyon agit pour répondre au défi du réchauffement climatique à deux niveaux :

→ **À court terme, en atténuant les îlots de chaleur urbains**

→ **À long terme, en favorisant la capture du carbone atmosphérique.**

Concernant l'atténuation des pics de chaleur, la Métropole de Lyon prend des mesures concrètes en créant des îlots de fraîcheur en ville, véritables refuges de biodiversité et zones de calme pour les habitants. Les arbres contribuent à une réelle baisse de température non seulement grâce

à leur ombre, mais également par l'humidité qu'ils dégagent via le phénomène d'évapotranspiration. Cet effet est d'autant plus important si les plantations d'arbres sont accompagnées de végétalisation basse (arbustes, fleurs et pelouses), la chaleur étant beaucoup plus importante au niveau du sol sur les terrains minéralisés de type enrobé, béton ou pavé.

Concernant la capture du carbone, la Métropole de Lyon accélère et accroît la plantation d'arbres, véritables piège à carbone, notamment au cours de leur croissance.

Piégeage du carbone et lutte contre les îlots de chaleur urbains grâce aux arbres.





SIX AXES POUR CHANGER D'ÉCHELLE

- 1. Préserver** la nature à travers les outils de planification
- 2. Restaurer** activement les corridors écologiques
- 3. Développer** les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et les parcelles métropolitaines
- 4. Accompagner** la végétalisation des copropriétés
- 5. Promouvoir** et mettre en valeur le patrimoine arboré et naturel
- 6. Observer** et expérimenter par la recherche et les pratiques innovantes

Axe n°1

Préserver la nature à travers les outils de planification

Préserver la biodiversité passe, en premier lieu, par le maintien d'espaces suffisants pour lui permettre de s'exprimer sans dysfonctionnement. Ceci passe par une stratégie foncière ainsi que par une gestion exemplaire du foncier métropolitain. Connaître la sensibilité écologique, notamment des espaces en transition, est le second pilier pour éviter des impacts irréversibles sur notre environnement et garantir un aménagement urbain de qualité. Pour cela, la Métropole mettra en place des diagnostics écologiques et agronomiques lors des études en amont de tous ses projets d'aménagement. Concernant les études partenariales d'aménagement, non portées par la Métropole, elle sensibilisera les porteurs de projets privés à la prise en compte des enjeux écologiques.

Des diagnostics écologiques pour tous les projets d'aménagement.

Axe n°2

Restaurer activement les corridors écologiques

La trame verte et bleue de la Métropole a tout d'abord été identifiée lors de l'élaboration du PLU-H (Plan local d'urbanisme et de l'habitat), puis elle a été complétée par un travail d'expert écologue afin de hiérarchiser les corridors écologiques les plus sensibles. **Ce travail a permis d'identifier 12 corridors dont la restauration est jugée prioritaire.**

Plusieurs actions seront conduites pour rétablir durablement le bon état de ces continuités écologiques : suppression d'obstacles au déplacement, renaturation de sites artificialisés, création de passages à faune, maîtrise foncière...

Par ailleurs, la Métropole portera des actions ambitieuses en matière de lutte contre la pollution lumineuse. 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés sont tout ou partie nocturnes. La lumière artificielle produit d'importantes perturbations sur leur déplacement et provoque l'attraction, jusqu'à épuisement, de certaines espèces telles que les papillons nocturnes. La mise en œuvre d'une trame noire contribuera à rétablir la bonne santé de la faune nocturne.





Axe n°3

Développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain

Selon les experts de Météo France et du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution climatique (GIEC), le climat de Lyon, en moyenne annuelle des températures, se rapprochera de celui de Madrid en 2020-2050 et de celui d'Alger en 2070-2100.

Pour atténuer les effets du changement climatique, la Métropole aménage les espaces publics de son territoire en introduisant davantage de plantations dans ses projets, en végétalisant des espaces artificialisés et en infiltrant, dès que possible, les eaux de pluie dans les sols. Toutes ces actions constituent des leviers pour rafraîchir la ville et reconquérir des espaces de pleine terre. Une attention particulière sera portée à la réduction des disparités en matière de végétalisation

entre les territoires, notamment entre l'est et l'ouest de l'agglomération.

Les plantations d'arbres d'alignement seront systématiquement envisagées partout où le sous-sol le permet et des parcelles de différentes tailles seront boisées. Les parcs métropolitains, les sentiers de randonnée, et tous les espaces publics du territoire pouvant accueillir des forêts urbaines seront mobilisés par la Métropole pour développer son couvert végétal avec des plantations d'arbres, mais aussi d'arbustes, de haies et de parterres fleuris. Parallèlement, dans un souci d'exemplarité, la Métropole s'engage à améliorer la prise en compte de la nature dans son patrimoine que ce soit par la végétalisation/désimperméabilisation d'espaces (par exemple, les cours des collèges) ou l'évolution des pratiques de gestion.

Axe n°4

Accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées

70% de la végétation de la Métropole, hors champs cultivés et forêts, relève du domaine privé. Le parc résidentiel collectif constitue donc un potentiel majeur de soutien au végétal et plus largement, à un milieu accueillant pour la biodiversité. À la différence des espaces résidentiels individuels, les espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains, et donc du retour de la biodiversité en ville. Aussi, il s'agit de favoriser des plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs.

La Métropole s'engage, au travers de ce plan, dans une politique volontariste de reconquête

écologique des milieux résidentiels collectifs urbains et périurbains. Que ces terrains soient initialement constitués de sols naturels, de remblais, voire de surfaces totalement imperméables, l'objectif est de les renaturer tant par des plantations que par une gestion alternative des eaux pluviales et de la végétation, permettant ainsi le rétablissement de dynamiques naturelles. Pour cela, à compter de l'automne 2021, la Métropole déploiera un dispositif d'accompagnement clé en main (de la connaissance du milieu aux conseils de plantations ou de gestion alternative) et de soutien financier (pour la plantation de végétaux et la reconstitution de milieux diversifiés et complexes).



Axe n°5

Promouvoir et mettre en valeur le patrimoine arboré et naturel

La Métropole gère son patrimoine arboré et naturel, que ce soit en bordure de voiries, dans ses parcs et ses espaces naturels, ou sur les parcelles privées dont elle assure la gestion. Elle assure aussi l'entretien et le suivi des mesures compensatoires liées à ses projets urbains passés et à venir.

En lien avec les acteurs associatifs du territoire, elle sensibilise les habitants pour permettre à tous de mieux comprendre la nature et ses bienfaits.



Axe n°6

Observer et expérimenter par la recherche et les pratiques innovantes

Dans un contexte de changement climatique rapide, notamment en milieu urbain dense, il est fondamental pour la Métropole de développer la connaissance de son patrimoine naturel et d'adapter ses pratiques de végétalisation. Cela passe par la redéfinition et la diversification de la palette végétale plantée afin que cette dernière soit plus robuste face aux épisodes de canicule, de sécheresse et qu'elle apporte abri et nourriture à la faune locale, tout en limitant le risque allergique.

Pour végétaliser toujours plus de surface à moindre coût, il convient également de développer la gestion différenciée des espaces et d'expérimenter de nouvelles techniques de végétalisation en supprimant l'usage de pesticides, en réduisant l'arrosage et en diminuant les coûts d'entretien.

La libre évolution d'espaces végétalisés, déjà mise en place sur les sites du Grand Parc de Miribel Jonage (760 ha en libre évolution), les îles et îlons du Rhône aval (321 ha sur le territoire du syndicat mixte du Rhône des Îles et Îlons) et le parc de Curis (26 ha), sera amplifiée, sans négliger bien sûr la sécurité des usagers.



La Métropole souhaite accueillir sur son territoire des expérimentations innovantes portées par des (chercheurs, des entreprises ou des associations). À titre d'exemple, la Métropole de Lyon soutient les projets «paysages en transition», «LIFE Artisan», l'étude du site «Garibaldi» et Terres fertiles dans la vallée de la chimie. Elle poursuit également son travail d'observation de la biodiversité, afin de consolider la connaissance des habitats et des espèces.



Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

« Le plan nature est un des axes majeurs de notre politique. Il permettra d'améliorer le quotidien des habitants tout en préservant la faune et la flore de notre territoire. Les îlots de chaleur urbains se multiplient, rendant la vie insupportable en période de forte chaleur. C'est pourquoi nous avons décidé de nous engager dans une politique volontariste et ambitieuse de végétalisation et de protection des espaces naturels de notre territoire. »



Pierre Athanaze

vice-président délégué à l'environnement

« Selon les scientifiques, les insectes pourraient totalement disparaître d'ici la fin du siècle. Si nous voulons échapper à ce qui serait une catastrophe, nous devons agir vite. C'est ce que nous faisons en lançant le plan nature de la Métropole : végétaliser le territoire, recréer des corridors écologiques, planter plus et mieux des arbres qui résisteront à la hausse des températures... l'ensemble des actions que nous proposons est de nature à atténuer les effets du réchauffement climatique.»



Contacts presse

Métropole de Lyon

Regis Guillet

rguillet@grandlyon.com

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com